

LA COORDINATION DU SPRO

en région Centre-Val de Loire

« L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne tout au long de sa vie »

1. LES ENJEUX DE LA COORDINATION

S'ASSURE ET CONTRIBUE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE SERVICES EN ORIENTATION HARMONISÉE ET LISIBLE POUR LES USAGERS

- ▶ Ce comité a pour objectifs définir des priorités d'actions ou un programme d'activités commun adapté au territoire et mobilisant les équipes internes pour y prendre part.
- ▶ En construisant une connaissance partagée de l'offre de services développée sur les territoires par chacune des structures impliquées dans le SPRO

VEILLE AU DEPLOIEMENT DU SPRO SUR SON TERRITOIRE

- ▶ En mobilisant des structures participant au SPRO présentes sur le territoire
- ▶ En créant un comité de coordination locale réunissant l'ensemble des partenaires ou structures conventionnées sur le territoire
- ▶ En identifiant les structures susceptibles d'intégrer le SPRO
- ▶ En veillant à la mise en œuvre du Cahier des charges SPRO

2. LES MISSIONS DU COORDINATEUR

ÊTRE LA PERSONNE RESSOURCE SPRO DU TERRITOIRE

- ▶ La planification, l'organisation et l'animation de réunion du comité de coordination locale

ASSURE L'INTERFACE AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

- ▶ La transmission à la Région du programme et du bilan d'activités élaborés par le comité de coordination
- ▶ Le recueil et la synthèse des besoins exprimés par le comité de coordination en termes d'outils de communication...
- ▶ Être l'interlocuteur-riche privilégié-e du Conseil régional pour assurer un dialogue constant entre le territoire et la Région.